

## **Mobilisation des sages-femmes : Un accueil coloré pour les représentants du ministère**

(TROIS-RIVIÈRES, QC, le 7 nov. 2016) - Ce matin, des sages-femmes venues de partout au Québec ont réservé un accueil coloré aux porte-parole du gouvernement afin de capter leur attention. « Nous sommes ici aujourd'hui pour soutenir notre négociation et pour manifester notre mécontentement face à l'intransigeance du gouvernement envers nos revendications. Celles-ci visent à mieux soutenir notre modèle de pratique. Et malgré qu'elles soient plus que raisonnables, nous nous heurtons à une fin de non-recevoir. C'est insultant et on ne se laissera pas faire », a souligné d'entrée de jeu Josyane Giroux, sage-femme à la Maison de naissance de la Capitale-Nationale.

En plus de vouloir mener une négociation à coût zéro, le ministre Barrette veut aussi imposer aux sages-femmes un mécanisme de contrôle à outrance, alors qu'elles se livrent déjà à une telle opération dont le gouvernement lui-même a fixé les paramètres. « Les intentions sont claires : le ministre souhaite optimiser notre pratique. Or, jour après jour, les résultats de l'exercice sur l'ensemble du réseau de la santé se font sentir et sont plutôt inquiétants. Celui-ci risque de diminuer la quantité et la qualité des services directs donnés à la population par les sages-femmes. Pourquoi chercher à optimiser notre pratique alors que la pratique sage-femme engendre des économies pour le réseau ? », s'est aussi interrogée Josyane Giroux.

### **La garde, pierre angulaire de la pratique sage-femme**

Rappelons que l'une des principales demandes des sages-femmes consiste en un rattrapage dans la compensation pour la garde. Cette dernière permet d'assurer la continuité des soins à partir du suivi prénatal, pendant l'accouchement et pour le suivi postnatal jusqu'à six semaines. À l'heure actuelle, les sages-femmes sont payées tout au plus 2 \$ l'heure pour cette garde, comparativement à l'ensemble des professionnel-les du réseau qui reçoivent des compensations significatives (une heure de salaire pour huit heures de garde en plus de primes pour horaires défavorables et des heures supplémentaires à taux et demi et à taux double, etc.).

En marge de l'action de ce matin, la vice-présidente de la Fédération des professionnelles (FP-CSN), Ginette Langlois, a rappelé au gouvernement qu'il doit développer la pratique comme il s'était engagé à le faire dans sa *Politique de périnatalité 2008-2018*. « Le gouvernement doit reconnaître l'apport des sages-femmes au système de santé et tenir ses promesses. Pour atteindre ses cibles, il faut qu'il investisse dans la formation, le développement, la promotion et la juste reconnaissance de la spécificité du modèle sage-femme. »

« Aujourd'hui, nous sommes venues livrer un message clair à monsieur le ministre : nous n'accepterons ni recul ni négociation à coût zéro. Tout ce que l'on demande, c'est une négociation pour faire avancer la profession », a conclu Josyane Giroux.

- 30 -

### **Renseignements :**

Ariane Gagné  
Conseillère aux communications – CSN  
Cell. : 514 349-1300